N° 80 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Lundi 21 Mars 1910

REDACTION : ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 49, près du théâtre du Pentecy. — (Téléphone 061) TOURCOING, rue Verte, 48. (Téléphone 15/)

Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr. Nord et Départements limitrophes : Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne. RECLAMES . . . . 0 fr. 50. FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75. LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE : A ROUBAIX : N° 061 ; A TOURCOING : N° 1078 ; A LILLE : N° 97

LA JOURNÉE

— Les manifestations des Cheminots continuent à Paris.

— Le Président de la République a assisté au carrousel militaire au Grand-Palais.

Le Vote des Femmes EN FRANCE

Les premières revendications en faveur de la représentation féministe datent de la Révolution. Dès 1789, un assez vif mouvement féministe se manifeste par des pétitions et des brochures ; provoqué uniquement par des femmes, il ne parvint pas à émouvoir les hommes, qui se contentèrent de lui opposer un dédaigneux silence.

Condorcet fut le premier défenseur autorisé qui ait, à la fois comme penseur et comme homme politique, soutenu le droit électoral de la femme. Le 3 juillet 1790, il écrivit, en effet, dans le Journal de la Société de 1789, un article ayant pour titre : « De l'admission des femmes au droit de cité. » Ses idées n'eurent d'ailleurs qu'un peu d'écho.

Sous le premier Empire, sous la Restauration, on ne trouve aucune trace d'une reprise de propagande en faveur du suffrage féminin. Avec le fourriérisme et le Saint-Simonisme, le féminisme allait prendre un nouveau développement, mais, en dépit des théories très générales, la question du suffrage ne fut pour ainsi dire pas posée et, avant 1848, on ne trouve que deux propositions réclamant pour les femmes l'électorat aux mêmes conditions que pour les hommes, l'une de Madame Pontref de Maucharmpe, qui dans sa Gazette des femmes (1836-1839), priait Louis-Philippe, roi des Français, de se déclarer roi des Françaises ; l'autre, de M. Emile Deschanel, (1846), qui proposait d'admettre, comme électrices, les veuves et les filles majeures, lorsque celles-ci ou les contribuables pour elles payent la somme requise des hommes pour être électeurs (200 francs d'impôts).

La République de 1848, en proclamant le suffrage universel, ouvrit une ère nouvelle aux revendications féministes. Dès le début (22 mars), quatre délégués du Comité des « Droits de la femme » se présentèrent à l'Hôtel de Ville pour demander au gouvernement l'application intégrale du suffrage universel et, d'une manière générale, l'égalité des sexes devant la loi. Armand Marrest qui reçut la délégation, fut répondu par de vagues encouragements, mais le renvoya pour le fond, à la future Constituante.

Avec cette dernière, la cause des femmes perdit du terrain plus qu'elle n'en gagna, l'Assemblée législative leur fut encore moins favorable et le seul parlementaire qui eût plaidé en leur faveur fut alors Victor Considérant.

Sous le second Empire, les revendications commencèrent à se faire plus méthodiques et plus habiles. Les champions de la cause féministe cessèrent de demander tout ensemble, droits civils, droits économiques et droits politiques ; il fut entendu que l'électorat politique serait la dernière conquête à faire.

La même tactique fut suivie sous la troisième République et au premier Congrès international des droits de la femme, organisé en 1878, par Maria Deraisme et Léon Richer, la question de l'extension des droits politiques de la femme fut écartée, malgré les efforts d'une minorité irréductible, dont le porte-parole fut Madame Hubertine Auclert.

Dès lors, deux courants se partagent en France le féminisme ; le premier intransigeant n'a abouti jusqu'à présent qu'à une seule victoire, toute platonique d'ailleurs, l'adoption par le Conseil général de la Seine, le 20 novembre 1907, d'un vœu demandant que les femmes soient appelées à jouir du droit électoral pour les élections au Conseil général et au Conseil municipal, vœu repris par M. Dussaussoy, député de la deuxième circonscription de Boulogne-sur-Mer, sous forme de proposition de loi déposée le 10 juillet 1908 ; l'autre, beaucoup plus calme, plus pondéré, habile à profiter de toutes les occasions favorables, ennemi du tout ou rien, soucieux avant tout d'obtenir des résultats tangibles. Cette dernière tactique a été singulièrement favorisée par les mœurs et les idées qui, depuis une trentaine d'années, se sont implantées chez nous.

La seconde moitié du XIXe siècle a vu disparaître peu à peu la vieille coutume qui, de temps immémorial, faisait considérer la femme ou comme n'ayant pas besoin d'instruction ou comme devant ne la recevoir que dans la mesure et sous la forme correspondant à son rôle dans la vie domestique. La création de lycées et de collèges de jeunes filles, la diffusion de l'enseignement primaire rendu obligatoire et gratuit, familiarisèrent peu à peu le pays avec l'idée de voir les deux sexes traités sur un pied d'égalité parfaite. La création d'un personnel féminin, pour les écoles primaires comme pour l'enseignement secondaire, la mise à la disposition des femmes des grades universitaires qui ouvrent l'accès de l'enseignement supérieur et par suite des carrières libérales, jusque-là jalousement réservées aux hommes, contribuèrent à cette évolution. Une première conséquence fut la dévolution aux femmes de l'électorat et de l'éligibilité dans les divers conseils universitaires.

D'après le recensement de 1896, le nombre de femmes exerçant en France une profession quelconque était de 6.400.000, représentant 42 % de la population féminine de plus de treize ans et 34,9 % du nombre total de personnes des deux sexes exerçant une profession. Au point de vue de leur répartition, on trouve dans l'industrie à peu près une femme pour deux hommes, un peu plus dans le commerce, un peu moins dans les professions libérales et services publics réunis ; parmi les domestiques, il y a quatre femmes contre un homme. La représentation de ces importantes fractions de la classe laborieuse dans les conseils du travail devenait indispensable, aussi avons-nous vu accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité pour les conseils du travail, le conseil supérieur du travail, les conseils de prud'hommes, l'électorat seul pour les tribunaux de commerce, les chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures, le Conseil supérieur de la mutualité.

En alors se pose la question suivante : si l'électorat universitaire est dû aux femmes enseignantes, l'électorat commercial aux femmes commerçantes, l'électorat ouvrier aux femmes ouvrières, l'électorat politique ne l'est-il pas également à la femme, qui paie les contributions nationales et municipales ?

Louis DUTROY.

FÉMINISME

Progrès du féminisme

Plus de deux mille personnes se pressaient à l'Hôtel des Sociétés Savantes pour assister au grand meeting féministe. Les hommes, aussi nombreux que les femmes, ne sont pas venus à la réunion de la rue Serpente par mains cuisses, ni pour le plaisir de nous quelques heures tranquilles amoureuses. Disposés à écouter, à s'instruire, sommes et sérieux, ils ne perdent pas leur temps en saillies critiques, ni en manifestations d'enthousiasme prématuré.

Les orateurs et oratrices sont en nombre. M. Beurquier, président du groupe des droits de la femme, Ferdinand Buisson, rapporteur de la proposition Dussaussoy sur le vote des femmes à la commission du suffrage universel de la Chambre des députés ; Marcel Sembat, Louis Marin, apôtres du féminisme ; M. d'Estournelles de Constant, sénateur ; Joseph Hénard, conseiller municipal ; Eugène Fournière, directeur de la Vie Socialiste ; Rodolphe Broda, directeur des Documents du Progrès ; Mmes Hubertine Auclert, Oddo-Deflou, Nelly Roussel, Saint-Marie, Vérone, avocate à la cour.

Il ne s'agit pas, en cette assemblée choisie, composée d'esprits cultivés et d'âmes élevées, d'un tournoi littéraire, d'un flot brillant de pensées légères, de phrases harmonieuses trop souvent rédigées en variantes habiles, et de faible consistance, mais d'un exposé lucide nettement exprimé des droits de la femme.

« La femme est justiciable, comme l'homme, des lois de son pays. Ne doit-elle pas avoir, comme lui, le droit de les discuter ? Contribuable comme l'homme, ne doit-elle pas contrôler, comme lui, par l'intermédiaire des représentants au Parlement, les finances de l'Etat ? Elle paie les impôts, n'est-il pas juste qu'elle les vote ?

« Pour gérer les finances des municipalités et même celles de l'Etat, dit M. Marcel Sembat, est-ce que les hommes, est-ce que les ménagères habituées à l'économie, à la prudence, à la minutieuse comptabilité de leur petit budget, ne seraient pas qualifiées ? et Mme Nelly Roussel ajoute :

« Quand le vote des femmes du peuple, si laborieuses, si probes, si ingénieuses à tirer parti des moindres ressources, si habiles à mettre dans leur ménage la régularité, la propreté, l'ordre, le ne peut pas croire qu'elles seraient moins aptes à l'administration de la chose publique, que leurs ivrognes de maris ».

Avec le talent et la logique dont Mme Nelly Roussel conquit à Lille ses nombreux auditeurs, lors des conférences qu'elle fit à l'Université Populaire, elle signale les mariages achetés, presque toujours conclus par le désir de s'approprier une dot ou de s'assurer la possession d'une femme convoitée pour sa seule beauté.

« Est-ce que deux êtres unis par une vie commune n'auraient pas plus de joie d'être ensemble, n'ils pouvaient mêler leurs préoccupations, leur idéal, tous les généreux sentiments que les questions politiques mettent en cause ? Et tout-il que, présent en femme, indigne du titre de citoyen, dont il se para, l'homme, pour parler politique, aille au cabaret ?

Mme Oddo-Deflou tourne à son tour en ridicule les objections dont se contentaient autrefois les détracteurs du féminisme.

« Les femmes qui voteront n'auront plus le temps de s'occuper de leurs enfants.

« Elles perdront leurs adorateurs.

« Elles sont des êtres de sentiment. Dans la politique, c'est de raison qu'on a besoin.

« Elles n'auront pas les opinions de leurs maris, et ce sera une nouvelle cause de discussions dans le ménage ».

Le vote dont nous concédons souvent, lors des élections, le manque de gravité, par les allusions exagérées dont il s'accompagne, ne prend qu'un temps insignifiant.

Les adversaires, autrement dit les séducteurs, sont trop dangereux pour que les femmes les redoutent.

Le sentiment peut s'allier à la raison et ainsi produire des réformes efficaces.

Quant aux dissemblances de convictions, elles existent aujourd'hui et si l'homme, considérant sa compagne en égale, se donnait la peine de ménager la délicatesse de ses sentiments, et voulait bien condescendre à développer en raison, les familles seraient plus unies, les enfants mieux élevés et la société moins troublée.

Les orateurs, du reste, ne réclament pas encore le vote aux fonctions législatives, mais seulement aux fonctions municipales.

Le vote de la femme, indépendamment de cela pourrait advenir plus tôt qu'on ne pense.

Tous ces discours laissent une profonde impression sur ceux qui ont bien voulu les écouter avec l'attention qu'ils méritent.

L'obligation imposée aux femmes de gagner leur vie, le peu de respect dont elles peuvent bénéficier, les charges de la maternité, si facilement répudiées par l'homme, les mettent en des conditions de si flagrante injustice qu'elles obtiendront, lorsqu'elles prendront conscience de leur valeur et de leurs droits, les réformes imposées par notre conception actuelle de la justice et de l'égalité.

La province, encore routinière, ne sait pas encore apprécier les efforts énergiques et constants de ces hommes de cœur, de ces femmes dévouées, qui se donnent à une cause si importante et si complexe.

La crème de ce meeting, il gravité de la discussion, l'ambiance même qui donnait à cette réunion un aspect de grandeur, l'union des deux sexes égaux, en nombre et étroitement en concordance d'idées, sont une véritable victoire pour le féminisme.

Paul GRENDEL.

Les Œufs de Pâques du "Progrès du Nord"

Désireux de donner satisfaction aux nombreuses demandes qui nous sont adressées par nos lecteurs, nous avons cru nous imposer le même sacrifice que l'année dernière.

Nous sommes heureux de leur apprendre que nous avons pu obtenir de la maison à qui nous nous étions adressé il y a un an et dont la marque compte parmi les meilleures de France, les mêmes œufs de Pâques d'une qualité extra supérieurs et que nous pouvons offrir à nos lecteurs à des conditions exceptionnellement avantageuses.

Cette prime ayant une valeur réelle du double de celle à laquelle nous l'offrons, nous ne pouvons nous engager à la fournir qu'aux mille premières personnes dont les demandes nous parviendront et qui seront inscrites dans leur ordre d'arrivée.

La Caisse-Prime des Œufs de Pâques sera expédiée franco de port et d'emballage en gare du destinataire, moyennant l'envoi d'un mandat-poste de 4 fr. 25.

On pourra faire prendre cette prime dans nos bureaux à Lille, à partir du lundi 21 mars et contre versement de 3 fr. 75.

Dans les deux cas, avoir bien soin de signer et de remettre le bulletin de souscription.

Cette Caisse-Prime, qui constitue un cadeau de choix, est composée de produits de tout premier choix et pondent 40 pièces dont détail ci-dessous :

Un gros œuf chocolat extra de 13 centimètres de hauteur

Une magnifique poule couveuse de la grosseur d'une perdrix

Un œuf de 5 centimètres en délicieux fondant

Dix-huit œufs chocolat extra fin, praliné et fourré crème

Dix-huit œufs fondants.

Une boîte de 500 grammes de biscuits assortis, variés, extra-fins

Soit en tout quarante pièces.

BON-PRIME

Œufs de Pâques du Progrès du Nord

Je soussigné .....

demeurant à .....

rue ..... *N°* .....

adresse inclus, au "PROGRÈS DU NORD", un mandat-poste de 4 f. 25 pour recevoir la caisse prime renfermant les 40 pièces (œufs, poule, biscuits, chocolats et fondants).

(SIGNATURE)

EN GARE .....

Ecrire très lisiblement l'adresse et la gare de destination.

ECHOS

Madeleine-Bastille.

Un mot se répand, charment et parlent en diable, pour désigner celles qu'Aurélien Scholl — Aristote du perron de Torton — appelait les péripatéticiennes du boulevard.

On les nomme maintenant des Madeleine-Bastille.

Madeleine-Bastille, l'omnibus qui parcourt le boulevard dans un sens pour le repercourir dans l'autre quand il est au bout !

C'est un nom aussi doux que Mamon Lescaut, un nom trivole peut-être, mais pas canaille, en somme...

Madeleine-Bastille, c'est léger, un peu mélancolique, et alerte comme un dessin de Willette, grêle. Les innombrables acheteurs n'en furent certes pas incommodés autrement que dans leur amour-propre en constatant qu'ils avaient été dupés. Mais, lui était le prestige et la popularité de Jack Carr, qu'il ne fut l'objet d'aucune plainte et qu'il put jouir en paix du fruit de sa supercherie.

C'est peut-être là un autre record qui complète cette physionomie peu banale du recordman.

L'ESPRIT DE TOUS

A la sortie d'une réunion publique, deux électeurs en sont venus aux mains et se roulent l'un sur l'autre.

— Qu'est-ce que c'est que ces gens-là ?

— Deux socialistes qui sont en train de s'unir.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

Le Carrousel pour les Inondés

M. Fallières au Grand Palais

La Société Hippique Française, s'associant au mouvement de charité provoqué par les inondations, avait organisé hier après-midi, au Grand Palais, un carrousel extraordinaire au bénéfice des sinistrés. Ce carrousel ouvre le concours hippique de cette année.

Le Président de la République, qui était attendu pour le commencement du carrousel, est arrivé vers trois heures au Grand Palais.

M. Fallières avait quitté l'Elysée quelques instants auparavant avec Mme Fallières. Il était accompagné par M. Ramondou, secrétaire général de la présidence, et par le commandant Bard, de sa maison militaire.

A son arrivée au Grand Palais, M. Armand Fallières a été reçu par MM. Briand, Barthou, le général Brun entouré de son état-major, et par le Président et les membres du comité de la Société Hippique Française.

Le Président de la République s'est immédiatement rendu à la loge qui lui avait été réservée, tandis qu'on jouait la « Marseillaise ».

Les membres du corps diplomatique assistaient également à cette fête de bienfaisance.

Le Grand Palais a reçu cette année une décoration qui, dès qu'on pénètre dans l'immense vaisseau, séduit le regard : élégantes draperies aux nuances délicates, somptueux tapis d'Orient, confortables sièges orientaux font l'admiration des assistants. Cette décoration est l'œuvre des Grands Magasins du Printemps, qui ont également installé dans les deux rotondes en bordure des Champs-Elysées une remarquable exposition en centre d'un panorama artistique et une enfilade de salons de style.

C'est devant une très élégante et très nombreuse assistance que se sont succédé les différentes parties du spectacle, qui a été d'un attrait sportif sans précédent.

Le cadre noir de Saumur et de l'Ecole de guerre a évolué avec une élégance impeccable.

Le succès n'a pas été moindre pour la division de cavalerie et des batteries d'artillerie et de mitrailleuses. Les parades avaient été réglées dans la perfection ; leur, pourtant, des chevaux en liberté, dressés, un des voltiges et acrobaties, défilés, conversion, présentation et départ de détendard, tout était combiné à la perfection et se réalisait avec une vivacité de mouvements qui a fait applaudir le public à de très nombreuses reprises.

La Manifestation des Cheminots

Samedi soir les travailleurs des chemins de fer se sont réunis sur convocations du syndicat national, rue Saint-Paul.

Après avoir entendu plusieurs orateurs, les assistants ont voté un ordre du jour dans lequel ils décident d'inviter le gouvernement à déposer avant la séparation des Chambres :

1° Un projet de loi modifiant l'échelle des traitements du personnel du réseau de l'Etat, et fixant le salaire minimum de début à 1800 francs par an, pour Paris et la banlieue ;

2° Un projet de loi faisant appliquer le repos hebdomadaire sur tous les réseaux français, dans les conditions où il est en pratique au réseau de l'Etat ;

3° Un projet de loi portant modification de l'article 8 sur les retraites des ouvriers et employés des chemins de fer, voté le 15 juillet 1909, et admettant le principe de la rétroactivité pour tous les agents inscrits actuellement aux diverses caisses de retraites des Compagnies, et la même application à toutes les Compagnies secondaires ;

4° Un projet de loi fixant la réglementation du travail dans tous les chemins de fer de France et des colonies et établissant le maximum de la journée de travail à 10 heures sur 24.

Les assistants se sont séparés en s'exaltant à réaliser dans le plus bref délai l'unité d'organisation et d'action parmi les travailleurs de la voie ferrée.

A leur sortie les Cheminots se sont livrés à une manifestation sur la voie publique. Ils sont sortis en groupes de la salle de réunion, en se tenant les bras et en chantant l' « Internationale », et en réclamant un salaire quotidien de cinq francs.

Arrivés à l'angle de la rue du Louvre, les manifestants se sont aperçus que la voie était barrée par les gardiens de la paix, et ils ont dû rebrousser chemin en prenant la rue de l'Arbre-Sec.

Dans cette voie ainsi que dans la rue Vauvilliers, les agents ont chargé les manifestants et plusieurs de ceux-ci ont reçu des coups de poing.

Un certain nombre d'arrestations ont été opérées.

Les agents sont parvenus à couper le cortège, et le premier tronçon des manifestants a continué son chemin vers la gare Saint-Lazare, par la rue Montmartre et la rue du Quatre-Septembre et la rue Auber.

Les Cheminots sont arrivés en petit nombre à la gare Saint-Lazare et ont parcouru le grand hall de la gare en chantant : « C'est cent sous qu'il nous faut ! »

A minuit, ils se sont séparés en se donnant rendez-vous en meeting de dimanche à la Bourse du Travail.

POUR LES INONDÉS DE FRANCE

La souscription ouverte par le Lord-Maire de Londres en faveur des inondés de France s'élève à ce jour à 1.700.000 francs.

AU CANAL DU NORD

La revision des bordereaux des salaires des 1er et 3e lots du Canal du Nord

Une lettre du Syndicat des Entrepreneurs à M. le Préfet du Nord

Nous avons signalé tout dernièrement que par l'initiative de l'Administration préfectorale du Nord, des commissaires mixtes et une commission administrative spéciale avaient été nommées prochainement en vue de réviser les bordereaux des salaires pour les ouvriers des 2e et 3e lots.

Ayant pris connaissance de l'article que nous avons publié à ce sujet, le syndicat professionnel des entrepreneurs du Nord a cru devoir envoyer à M. le préfet la lettre suivante, qu'il nous prie d'insérer :

Monsieur le Préfet,

Dans sa dernière réunion, le Syndicat des entrepreneurs du Canal du Nord a eu connaissance d'un article paru le 3 mars dans le « Nord et le Pas-de-Calais », intitulé : « Les bordereaux des salaires des travaux du canal du Nord allaient être revisés et pour cela, des commissaires mixtes » et une commission administrative, allaient être nommées.

Le journal fait suivre cette nouvelle de déclarations qu'il met dans la bouche d'une personnalité compétente, et qu'il indique, comme publications nécessaires :

Il vous paraîtra donc tout naturel, Monsieur le Préfet, que notre Syndicat, dont le rôle moral réglement est de voir à défendre dans des conditions normales et régulières, les droits et les intérêts de ses adhérents, et d'éviter, en utilisant aux droits de ses membres, et en son sein propre et collectif qu'en tout cas des intérêts, protéger, contre les abus des gens consciencieux, des considérations et permettre d'appeler votre bienveillante attention sur ce fait.

Il est hors de doute, et la lettre et l'esprit du décret du 10-11 août 1899 le démontrent, que dès qu'il y a pas lieu de « faire » des grands travaux publics, « sur ordre, » et « sous » les conditions « et » les « ouvriers » et « employés » « sont » « sous » « les » « ordres » « du » « Que » « pour » « les » « ouvriers » « et » « employés » « du » « Canal » « du » « Nord » « les » « salaires » « des